

Livret d'accueil formation





Ce livret d'accueil s'inscrit dans une logique d'amélioration du système qualité du centre de formation PLATE FORME, ce qui passe par la certification Qualiopi des centres de St Etienne du Grès, Mernel et de Mezy Moulins.

C'est dans cet environnement qu'est né ce document, avec la participation de chaque collaborateur PLATE FORME. Il décrit l'organisation de nos différents processus qui définissent nos activités et notre fonctionnement

Durant toute votre carrière et pour les différents projets que vous entreprendrez, nos formations vous accompagneront et nos experts métiers vous guideront : c'est pourquoi nous vous invitons à faire vivre et évoluer ce recueil avec vos retours d'expériences, afin d'améliorer nos performances et notre savoir-faire.

Gérard PAUL





Sommaire

Sites de formation	5
Bilan pédagogique	6
L'offre de formation	8
Vos formateurs	9
Notre équipe	10
Situation de handicap	11
Prévention	 12
Plan du plateau technique	15
Sécurité	16
Les incontournables RSE	19
Charte participants	20
Règlement intérieur	22

!!!

6 sites de formation permanents adaptés aux besoins pédagogiques



Bilan pédagogique 2023

168 000 heures de formation

6 600 stagiaires

~100%

des formations réglementaires et sécurité animées par nos formateurs PLATE FORME (* hors SST) 88%

des formations
« développement des
compétences » et
qualifiantes animées
par nos formateurs
NGE

1er CFA d'entreprise



Septembre 2019, PLATE FORME devient CFA



Nos titres professionnels

- Chef de char
- Coffreur banche
- Maçon voirie et rése



Dynamiser les recrutements du Groupe

20 000 collaborateurs à l'horizon



En permettant de se former à un

opérationnels

Qui partagent nos valeu

Accompagner l'évolution des collaborateurs

Pour sécuriser leurs parcou professionnels.



L'offre de formation

+ de 200 formations au catalogue

- Prévention & sécurité
- Métiers (BTP / Ferroviaire)
- Parcours évolutifs
- Management
- Transverse
- Bureautique







Des formations certifiantes

Elles débouchent sur un certificat de qualification reconnu par les branches professionnelles et apportent des compétences sur un métien précis.



Des formations professionnalisantes

Elles ont une visée professionnelle immédiate et permettent d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un «certificat d'aptitude» lié au milieu professionnel.



Des formations réglementaires

Elles sont, pour la plupart, obligatoires pour l'exercice de certaines missions.





Vos formateurs

Pôle formateurs



Formateur VRD / Référent Cana Resp. plateau technique Ludovic Labois



Formateur référent VRD / Coffreur bancheur Richard Convert



Formateur / Testeur Réf. technique CACES Nicolas Faïsse



Formatrice Digital Laëtia Esnault



Formateur / Testeur Arnaud Riou



Formateur Bâtiment Resp. plateau technique Gilles Paillard



Formateur / Testeur Jean-François Guittard



Formateur Éco-conduite Julien Minery

Hotre équipe

Président PLATE FORMEBruno Pavie





Directeur des centres de formation / Référent mobilité Gérard Paul

Pôle pédagogique



Resp. ingénierie pédago. Anaïs Mougin



Resp. ingénierie pédago. Françoise Courtois



Conceptrice pédagogique Elodie Bourgeois

Pôle qualité



Resp. qualité Maxime Babeau

Pôle administratif



Assistante admin. / Accueil Séverine Ganga



Assistante admin.



Assistante admin. Majdouline El Habnouni



Assistante admin. Alexandra Clapier



Assistante admin. Sabrina Hecquet

Situation de handicap

situations de handicap multiples, et ne se résument pas au handicap moteur. A titre d'exemple, seuls 3% des personnes en situations de handicap sont en fauteuil roulant.

Nos métiers du BTP sont exigeants et nécessitent une capacité physique validée par le service de santé au travail. Néanmoins. PLATE FORME s'adapte aux situations de handicap compatibles avec métiers les enseignés au CFA.



Nous accompagnons nos apprentis en situation de handicap. A ce titre, PLATE FORME a nommé une référente handicap, pour favorise

- L'accueil des candidats.
- La sécurisation du parcours de formation des apprentis handicapés (y compris pour les examens),
- · Leur orientation,
- Leur insertion professionnelle et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi (en lien avec leur maître d'apprentissage, l'équipe tutorale, les chargés d'insertion et les conseillers insertion ou maintien CAP emploi).

Dès le début de la formation, rapprochez-vous sans tarder de notre référente handicap.

Majdouline EL HABDOUNI melhabnouni@nge.fr 04 90 91 59 90

Saint Etienne du Grès (13156)



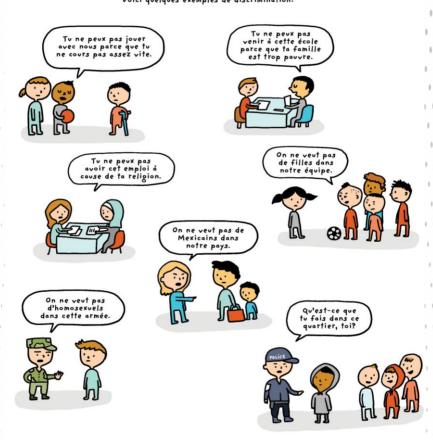


Prévention & luttes contre les discriminations

LA DISCRIMINATION

La discrimination, c'est quand on traite un groupe de personnes différemment des autres ou quand on ne leur donne pas les mêmes droits qu'aux autres. La discrimination peut mener à toutes sortes d'injustices. Voici quelques exemples de discrimination:

0 0 0



Malheureusement, les gens peuvent se faire rejeter pour des tas de raisons: leur genre, leur sexe, leur religion, leur pauvreté, leurs opinions, leur âge, leur apparence physique, leur poids, leur handicap, leur nom, leur langue, leur nationalité, leur couleur de peau, leur orientation sexuelle, etc...

Ensemble, luttons contre toute forme de discrimination!

Toute action de discrimination est sanctionnable par le droit français, au même titre que l'inaction face à une situation de discrimination dont vous êtes témoin.



Prévention & luttes contre le sexisme

C'EST QUOI LE SEXISME?

- Des agissements en apparence plus anodins, on parle alors de sexisme ordinaire (agissements sexistes, propos dégradants...) tout aussi condamnable et dont les conséquences peuvent être considérables.
- Des actes graves qualifiés de crimes ou de délits (harcèlement sexuel, agression sexuelle...) pouvant causer des traumatismes physiques ou psychiques).

QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPES D'AGISSEMENT SEXISTES?

Le Conseil Supérieur à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a illustré les différentes manifestations du sexisme ordinaire dans le monde du travail, qui recouvrent :

Remarques et blaques sexistes

Ex : raconter régulièrement des blagues sexistes à une de ses collègues qui la mettent ma à l'aise...

Incivilités en raison du sexe

Ex : avoir recours à un langage avilissant, ignorer les demandes légitime d'un collègue...

Police des codes sociaux du sexe

Ex : critiquer une femme parce qu'elle n'est pas « féminine » ou inversement...

· Interjections familières

Ex : s'adresser à une femme en employant des termes tels que « ma belle », « ma chérie » ..

Fausse séduction

Ex : faire des remarques appuyées sur la coiffure ou la tenue d'une femme...

Sexisme bienveillant

Ex : valoriser une responsable en vantant uniquement des qualités rattachées à des stéréotypes de sexe telles que son sens de l'écoute, sa sensibilité, sa minutie...

Jugements sur les charges familiales et la maternité/ paternité

Ex : faire essentiellement des remarques sur la grossesse et le fait d'être en congé maternité/paternité, le temps partiel...

Ensemble, luttons contre toute forme de sexisme!

Toute action de sexisme est sanctionnable par le droit français, au même titre que l'inaction face à une situation dont vous êtes témoin.



La mixité

« Une femme dans une équipe d'hommes, ça va faire des histoires! »

« Les femmes p'out po suffisamment de force pour exercer certains métiers. »



A.es fe mples sont moins disponibles pour les horaires postés, décalés ou pour les longs déplacements. » « Il va falloir créer des aménagemente supplémentaires et san raire et vestiaires et san rest pas possible. »

« Les conditions de travail sont trop difficiles. »

Un chiffre

12,3 % des effectifs du BTP en 2021, leur part est en constante augmentation

→ SOYEZ AMBASSADEUR DE LA MIXITÉ, PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS

12,3% de quoi ?

" Les temmes sont d'une ingéniosité elfrayante : sur les ruines de plans qui échouent, elles bâtissent immédiatement de nouveaux."



NGE est engagé depuis plusieurs années pour l'égalité homme-femme et multiplie les démarches contre toutes les discriminations en entreprise. Ses différents engagements, liés à la mixité, sont intégrés à la politique de ressources humaines du Groupe, des accords ont d'ailleurs été mis en place dans ce sens pour toutes les filiales. Le monde change et les mentalités évoluent, nous avons pris le parti d'agir et d'attirer tous les talents.

Jean BERNADET Président

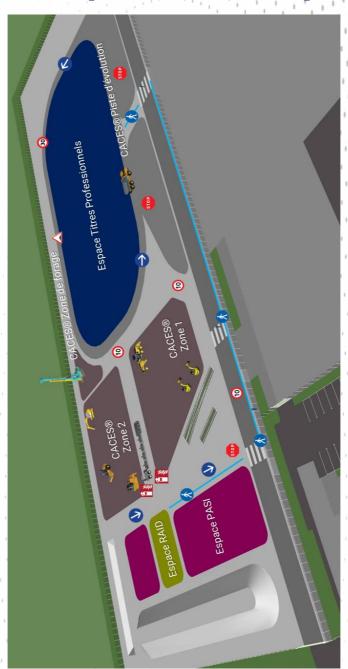


Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour faire bouger les lignes de la mixité chez NGE. N'hésitez pas à rejoindre le réseau NGE Mixité et à y partager vos bonnes idées!





Plan du plateau technique





Le port des EPI est obligatoire



Ainsi que le respect des consignes suivantes



Il est strictement interdit de consommer ou de faire pénétrer de l'alcool ou des substances psycho-actives (drogues...) sur votre lieu de formation, ou d'être sous leur influence pendant les heures de formation.

NGE PLATE FORME décline toute responsabilité en cas de non respect des règles de sécurité ci-dessus.



Sécurité

Incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit donner immédiatement l'alerte.

Dès l'audition du signal sonore d'évacuation :

- Gardez votre calme,
- Dirigez-vous, sans courir, vers les issues normales ou de secours en suivant la signalisation,
- Dans les locaux déjà enfumés, abaissez-vous et appliquez un mouchoir ou un linge (de préférence humide) sur votre nez et votre bouche et respirez lentement.

Des extincteurs sont présents dans chaque bâtiment



Point de rassemblement

Parking PLATE FORME Côté Plateau Technique

Secours



Un **D**éfibrillateur **A**utomatique **E**xterne est disponible dans le hall des salles de formations

Quelle que soit la situation, rapprochez-vous d'un SST (Sauveteur Secouriste du Travail) Liste affichée dans le hall



Les 6 règles vitales



Les incontournables Environnementaux



Charte participants

La Qualité des formations dépend grandement des participants et de leur attitude. Pour maintenir un haut niveau de satisfaction lors des actions de formation, ces règles doivent être respectées par chaque apprenant tout au long de la formation.



Avant la formation



J'anticipe et je prépare les équipements nécessaires à la formation (matériel, documents, EPI...)



J'arrive à l'heure et je préviens le formateur ou le centre de formation de tout retard et absence



Je porte une tenue vestimentaire professionnelle



Pendant la formation



Je prends connaissance du règlement intérieur et j'applique ses dispositions



Je respecte le formateur, les apprenants et le personnel du centre de formation



Je respecte mon environnement de formation (respect du matériel, des salles, des sanitaires...)



Je respecte les règles de sécurité : port des EPI, consignes d'urgence



Je respecte les temps de pause définis



Je mets de côté et en silencieux les outils de communication non essentiels à la formation (téléphone, tablette, ordinateur...)



Je change de tenue pour déjeuner au restaurant d'entreprise (tenue civile)



En cas de remarque, problème ou suggestion, je le fais remonter au centre de formation



J'adopte un comportement garantissant le respect des règles de savoir-vivre : écoute, participation à la formation, respect de la prise de parole de chacun



Après la formation



Je range l'espace de formation et le matériel utilisé



Je complète l'évaluation de satisfaction en fin de formation



Je complète l'évaluation à froid quelques mois après la formation, pour permettre au centre de formation d'améliorer les prestations

Etre stagiaire, des droits mais également des devoirs!

Pour la réussite de votre formation, pour une bonne ambiance dans votre groupe, pour de bonnes relations avec l'équipe pédagogique.

→ Vous devez respecter les règles du CFA.



Règlement Intérieur du Centre de Formation



Charte des apprenants

Tout agissement considéré comme non conforme par l'intervenant responsable de la formation missionné par PLATE FORME en fonction de sa nature et de sa gravité pourra faire l'objet :

- D'un avertissement adressé par l'intervenant et notifié à la direction du participant.
- D'une exclusion définitive de la formation signifiée au participant en accord avec PLATE FORME et l'établissement en charge du participant



BONJOUR FAIT PARFOIS, UN BON JOUR TENDRE LA MAIN... ...C'EST LE PIED! VOUS ME Faites Ch. ...aud au cœur!

TOUT ROULE ...QUAND ON SAIT SE CONDUIRE!





JE M'EN F... ...ais pour vous ! LES GROS MOTS... ...ÇA REND LOURD!

CON...
_TENT DE VOUS SERVIR!

DES COUCOUS... ...PAS DES COUPS

LE RESPECT, Tous acteurs, Tous concernés



Règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR

.

.

.

111111

.

.

Préambule

PLATE-FORME, est un centre de formation inscrit au Registre du Commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 443 642 731 et dont le siège social est situé Parc d'activités de Laurade à Saint-Étienne du Grès [13103].

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants oux différentes formations organisées par PLATE-FORME dans le but de permettre le bon fonctionnement du centre de formation.

TITRE I - CHAMP D'APPLICATION

Article 1 - Objet

Conformément aux articles L 6352-3 et sulvants et R 6352-1 et sulvants du code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la règlementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 - Application

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par PLATE-FORME et ce pour toute la durée de la formation sulvie.

Chaque stagioire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par PLATE-FORME et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 – Lieu de la formation

La formation aurà lieu soit dans les locaux de PLATE-FORME (bâtiment et terrains), soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de PLATE-FORME, mais également dans tout local ou accessoire au centre de formation.

TITRE II - HYGIENE ET SECURITE

Article 4 – Règles générales

Chaque stagicire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefols, conformément à l'article R 6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroute dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce demier règlement.

Article 5 – Boissons alcoolisées et stupéfiants

L'introduction comme la consommation par les stagiaires dans les locaux ou les terrains de PLATE-FORME de boissons alcoolisées ou de stupéfiants est interdite.

Aucune consommation de boissons alcoolisées ou de stupétiants n'est autorisée pendant les temps de travail.

Il est interdit à tout stagiaire de pénétrer et de séjourner dans le centre de formation (bâtiment et terrains) en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

Article 6 - Interdiction de fumer

En application du décret n°2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de lumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de PLATE-FORME.

L'interdiction de fumer sera signalée par affichette ou panneau.

En application du décret n° 2017-633 du 25 avril 2017, l'utilisation des cigarettes électroniques est interdit dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

Article 7 – Lieu de restauration

L'accès au lieu de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le responsable du centre de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les formations.

Article 8 - Consignes d'incendie

Conformément aux articles R 4227-28 et suivants du code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage. Les consignes à observer en cas de péril et spécialement d'incendie doivent être scrupuleusement respectées.



...

Règlement intérieur

Article 9 - Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être Immédiatement déclaré par le staglaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable du centre de formation.

.

.

111111

.

.

Conformément à l'article R6342-3 du code du trovall, l'accident survenu au stogiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclarration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

TITRE III - DISCIPLINE

Article 10 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à PLATE-FORME en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente au centre.

Ils doivent adopter une attitude propice à l'apprentissage et ne pas perturber par quelque comportement que ce soit les autres staglaires pendant les sessions de formation.

Article 11 - Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par PLATE-FORME et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire devra contacter dans les plus brefs délais le formateur ou le secrétariat du centre de formation et s'en justifier. L'employeur du stagiaire est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par le centre de formation.

Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanction disciplinaire.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf autorisation du responsable du centre.

Une fliche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

<u>Article 12 – Accès dans les locaux de PLATE-FORME</u>

Les stagiaires ont accès au centre de formation exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation du responsable du centre de formation.

Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite faille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Les stagiaires doivent veiller à maintenir les installations du centre de formation (locaux et terrains annexes) dans un bon état de propreté.

Article 13 – Usage et maintien en bon état du matériel

Les stagioires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet, L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite saut pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Le port des EPI est obligatoire lors des exercices pratiques effectués à l'extérieur des locaux. Tout manquement ou refus sera considéré comme fautif.

Les outils et machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur ou au responsable du centre.

Les stagiaires ont l'obligation de conserver en bon état le matériel qui leur est confié en vue de leur formation.

Ils sont tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entrefien et au nettoyage du matériei.

A la fin du stage, les stagiaires devront restituer tout matériel et document en leur possession apparlenant au centre de formation, saut les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 - Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 - Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

<u>Article 16 — Responsabilité du centre de formation en cas de voi ou de dommages aux biens</u> personnels des stagiaires

PLATE-FORME met à la disposition des staglaires un vestiaire avec des casiers individuels. PLATE-FORME décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les staglaires dans les locaux du centre de formation.



Règlement intérieur

Article 17 - Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régles par les articles R6352-3 à R6352-8 du code du travail reproduits à la suite.

1 1 1 1 1 1 1

.

.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement
- Solt en une mesure d'exclusion définitive

Article R6352-3

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la sulte d'un agissement du staglaire considéré par lui comme fautifi, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit, Les amendes ou autres sanctions pécunicires sont interdites.

Article R6352-4

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci alt été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R6352-5

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation il est procédé comme suit :

1º Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-cl précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Ele est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge;

2º Au cours de l'entretien, le staglaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1º fait état de cette faculté; 3º Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagioire.

Article R6352-6

La sanction ne peut intervenir mains d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entrefien. Elle fait l'objet d'une décision écrile et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépisse.

Article R6352-7

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R6352-4 et, éventuellement aux articles R6352-5 et R6352-6, ait été observée.

Article R6352-8

Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise :

1° L'employeur lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de tormation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise;

2° L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le staglaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation; 3° L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le staglaire.

TITRE IV - PUBLICITE ET DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Article 18 - Publicité

Le présent règlement intérieur est présenté à chaque stagiaire au démarrage de chaque session de formation et affiché dans les locaux du centre de formation PLATE-FORME.

Fait à Saint-Étienne du Grès, le 15 mai 2017,

Le Directeur du centre de formation Gérard PAUL

PLATE-FORME
Parc d'Activités de Laurade
ST-ETIENNE DU GRES
B.P. 204 - 13156 TARASCON Cedex
Tél. 04 90 91 59 90 - Fax 04 90 91 59 91
SIREN 443 642 731





Présentation:

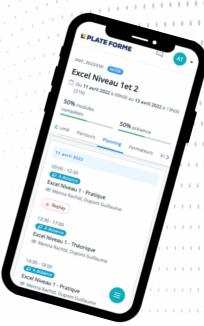
• Il s'agit d'un espace Internet dédié à chaque participant d'une formation PLATE FORME. Cet espace est personnel et permanent. C'est un espace de consultation d'information mais également d'échange entre le stagiaire et le formateur et également avec le centre de formation.

Fonctionnalité:

- Consultation du planning de formation,
- Information sur les horaires et le lieu de déroulement,
- Satisfaction du participant à compléter à la fin de chaque module,
- Ticket Qualité
 afin de remonter tout
 dysfonctionnement lié à la formation,
- Consultation de supports de formation,
- · Partage de documents.

Connexion:

- Via le QR Code disponible sur votre chevalet,
- Via le QR code disponible sur une feuille disponible auprès du formateur,
- Par mail sur demande auprès du secrétariat PLATE FORME.









BONNE FORMATION





Flashez ce QR Code pour partager vos idées



Flashez ce QR Code pour visiter notre site